



Révision «allégée» du Plan Local d'Urbanisme d'Aix en Othe

Pourquoi faire évoluer le PLU ?

L'entreprise OBOBOIS souhaite pouvoir s'étendre pour les besoins de son activité. Or, les parcelles qu'elle possède pour son extension sont situées en zone urbaine et agricole du PLU.

La révision doit permettre de **développer le projet** sur une partie de zone agricole et de déclasser une partie de zone d'activités pour conserver la même superficie de zone agricole à la fin de la procédure.



Photographie aérienne du site de l'entreprise

Comment se déroule l'évolution du PLU et comment y participer ?



La communauté de commune a prescrit la révision «allégée» du PLU le 1er Juin 2023

Nous rédigeons actuellement ces pièces

Il est possible de s'exprimer tout au long de l'étude jusqu'à « l'arrêt » du projet via **un cahier de concertation**. Les documents concernant la révision sont consultables en mairie

Une **enquête publique** sera organisée à l'issue de la consultation des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées. Vous serez informés de la tenue de cette enquête publique par voie de presse et affichage en commune

ATTENTION

La révision allégée ne porte que sur l'objet présenté.
Aucune autre demande ne pourra être étudiée.

